

L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide.
Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service civique.

POUR QUI ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

DURÉE ?

De 3 mois à 1 an.

LES MISSIONS ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, etc., et concernent des secteurs très variés : la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, etc.



À partir du 1^{er} février,
retrouvez toutes les informations utiles
et inscrivez-vous directement sur
snu.gouv.fr



#snujemengage
snu.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Pour la jeunesse
et l'engagement

© crédits photos : Xavier Schwebel - MENU



LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE SNU

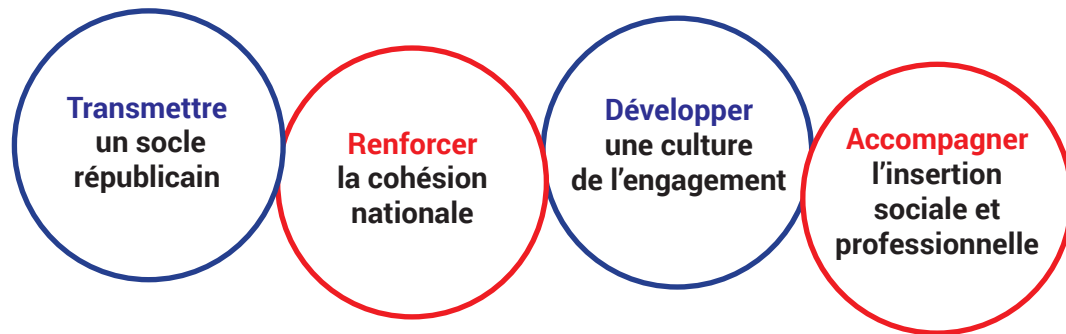


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

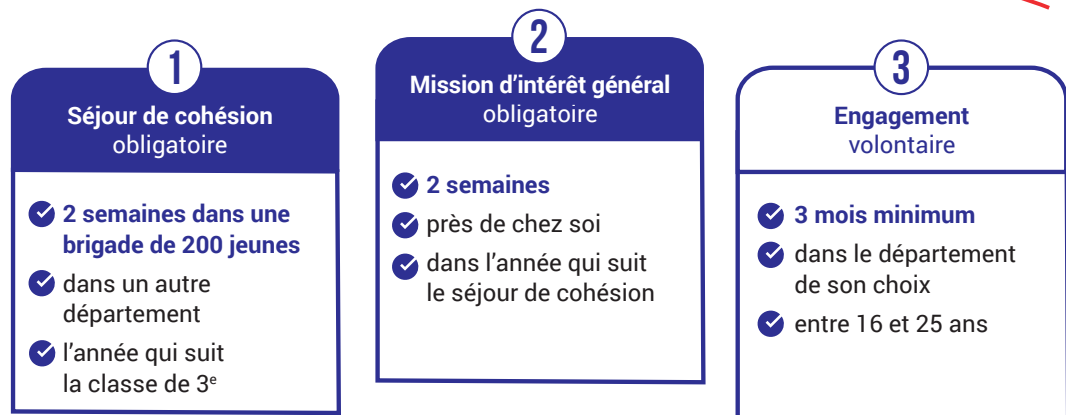
Le **Service national universel (SNU)** s'adresse à tous les jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte obligatoirement un séjour de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.

4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté



3 ÉTAPES CLÉS



7 THÉMATIQUES

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
 - 2 Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits
 - 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
 - 4 Culture et patrimoine
 - 5 Découverte de l'engagement
 - 6 Défense, sécurité et résilience nationales
 - 7 Développement durable et transition écologique et solidaire
- + Point d'étape sur les compétences et l'orientation

LE SÉJOUR DE COHÉSION

Le SNU offre à chaque jeune l'occasion de découvrir un autre territoire. C'est également une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

Toutes vos questions

Le diagramme répond à sept questions courantes des jeunes :

- Où vais-je habiter ?** Au sein d'une maisonnée dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances.
- Les filles et les garçons sont-ils séparés ?** Oui, les dortoirs ne sont pas mixtes.
- Tout seul ?** Non, avec 10 personnes de ton âge, venant d'horizons différents.
- Pourrai-je garder mon portable ?** Il est interdit la journée pendant les activités.
- Comment serai-je habillé ?** Nous allons te fournir une tenue que tu pourras conserver.
- Comment commencera ma journée ?** La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante La Marseillaise.
- Que vais-je apprendre ?** Des activités pratiques et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme l'initiation au Code de la route, la formation aux premiers secours, etc.
- Qui s'occupe des travaux courants du centre ?** Tous les jeunes participent aux services du centre (repas, nettoyage, gestion des déchets ménagers, organisations des activités, etc.).
- Et pour un jeune en situation de handicap ?** Le SNU est inclusif et universel. Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous.
- Quel encadrement ?** Des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Dès le séjour de cohésion, les missions sont présentées et préparées dans le module Découverte de l'engagement et dans la vie quotidienne des maisonnées, au sein desquelles les jeunes peuvent élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires. Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectuera une mission d'intérêt général.

Le diagramme répond à sept questions courantes sur la mission d'intérêt général :

- Quels domaines ?** Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.
- Où ?** Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.
- Quand ?** Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 2 semaines hors temps scolaire.
- Des exemples ?** Participation à l'animation dans une structure pour personnes âgées, contribution à un chantier de restauration du patrimoine, à l'organisation d'un événement culturel ou sportif, etc.
- Et après ?** La structure d'accueil remettra à l'appelé un **certificat** lors d'une **cérémonie en préfecture**.
- Bonus** Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.